



# Les Établissements du Développement Durable de Haute-Normandie

## Cadre général de la démarche de labellisation

### 1. Les objectifs d'une labellisation régionale

- Reconnaître officiellement la contribution des établissements au développement durable
- Valoriser les actions, les acteurs et les établissements engagés
- Renforcer l'identification du programme EdDD par les partenaires et le public
- Inscrire dans la durée la démarche des établissements

### 2. Les critères à satisfaire pour l'obtention de la labellisation

- Justifier de la mise en œuvre graduelle des engagements de la « Charte des EdDD »
- Justifier d'une articulation effective entre enseignements et actions concrètes
- Contribuer aux finalités du développement durable et agir dans le respect des principes d'action inscrits dans la « Charte des EdDD » de Haute-Normandie, conformément au Cadre de référence national des agendas 21 territoriaux

5 principes	5 finalités	Exemples d'actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'organisation du pilotage</b>, avec un engagement dans la durée, notamment au travers du <i>Projet d'établissement</i></li> <li>• <b>Une stratégie d'amélioration continue</b></li> <li>• <b>La participation des acteurs</b>, avec une gouvernance fondée sur la responsabilité et la concertation, permettant l'implication de l'ensemble de la communauté éducative</li> <li>• <b>La transversalité des approches</b>, visant à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable</li> <li>• <b>Une évaluation partagée</b>, par la communauté éducative</li> </ul>	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic énergétique ou Bilan carbone</li> <li>• Plan de réduction des émissions de GES (économies de chauffage, plan de mobilité durable)</li> <li>• Animations scolaires (exposition, conférence, jeux) sur le changement climatique</li> </ul>
	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion différenciée des espaces verts</li> <li>• Création d'un jardin potager, d'une mare</li> <li>• Nettoyage de plages, abords de rivières</li> <li>• Organisation de classes d'eau</li> <li>• Création d'un club nature ou d'un refuge pour la protection des papillons ou des oiseaux</li> <li>• Découverte de la faune et de la flore sauvage avec des associations locales</li> </ul>
	Cohésion sociale & solidarité entre les territoires et les générations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de solidarité locale ou Nord-Sud</li> <li>• Don du sang, collecte de denrées alimentaires</li> <li>• Echanges culturels solidaires</li> <li>• Développement de partenariats locaux</li> </ul>
	Épanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'intégration des handicapés</li> <li>• Lutte contre l'échec scolaire</li> <li>• Actions en faveur d'une orientation choisie</li> <li>• Formation-action des éco-délégués, des personnels TOS</li> </ul>
	Dynamique de développement suivant des modes de production & de consommation responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie de papier (impression recto verso, cahiers de brouillon issus du tri sélectif)</li> <li>• Recyclage des déchets</li> <li>• Repas filières courtes &amp; agricultures durables</li> <li>• Achats éco-responsables (papier, produits d'entretien, fournitures scolaires)</li> </ul>

### 3. Un label en trois niveaux

Les niveaux de reconnaissance du label sont liés au principe d'action « d'amélioration continue » affirmé dans la Charte ; chaque niveau intégrant les exigences du niveau précédent.

#### Niveau 1 « Confirmation de l'engagement »

Ce premier niveau valide l'engagement effectif de l'établissement dans la démarche. Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **Projet d'Établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges
- Un **Plan d'actions** formellement évalué
- Le **Rapport Annuel du Développement Durable** (RADD) correspondant
- Un **nouveau Plan d'actions** ou une actualisation du Plan d'actions pluriannuel

#### Niveau 2 « Maîtrise de la démarche »

Ce deuxième niveau valide la diversité des actions engagées et l'inscription du projet dans la durée, ainsi que l'existence de résultats significatifs ou quantifiables. Il existe, au moment du dépôt de la demande :

- Un **Projet d'Établissement**, intégrant la dimension d'éducation au développement durable et prenant en compte les valeurs et engagements de la Charte et du cahier des charges
- Deux **Plans d'actions** qui font apparaître :
  - des actions prenant en compte les cinq finalités du cadre de référence
  - des résultats significatifs ou quantifiables
- Deux **Rapports Annuel du Développement Durable** (RADD)
- Un **nouveau Plan d'actions** ou une actualisation du Plan d'actions pluriannuel qui prend en compte les cinq finalités du cadre de référence

#### Niveau 3 « Exemplarité »

Ce troisième niveau valide l'exemplarité de l'ensemble de la démarche engagée. Ce niveau doit être considéré, d'un point de vue éthique, comme le seul et véritable objectif pour les EdDD, en lien avec leurs partenaires : contribuer à « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** » (Rapport Brundtland, 1987). Il requiert de satisfaire à trois obligations complémentaires par rapport au niveau précédent :

- Des **résultats significatifs ou quantifiables** obtenus dans toutes les dimensions du cadre de référence
- Des **actions remarquables** qui prouvent par leurs résultats que l'établissement apporte effectivement des réponses concrètes et significatives aux enjeux du développement durable
- Des **actions exemplaires** et transférables vers d'autres acteurs

### 4. Modalités et calendrier

- **septembre - octobre** : Dépôt du dossier de demande de labellisation auprès du Rectorat, qui assure le secrétariat unique du label
- **novembre à janvier** : Instruction du dossier par un groupe technique correspondant au type d'établissement (lycées, collèges, écoles, autres). Le groupe technique rend un avis motivé au Comité de pilotage régional des EdDD
- **février** : Décisions du Comité de pilotage des EdDD
- **mars** : Remise officielle du label, à l'occasion du Séminaire annuel des EdDD, pendant la semaine nationale du développement durable